



Présentation du métier, objectif et débouchés

L'aide-soignant(e) exerce son métier sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre du code de la santé publique.

Il accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque.

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

Au cours de sa carrière, l'aide-soignant pourra :

- poursuivre des études d'infirmier(e) ;
- changer d'orientation grâce aux passerelles existantes avec les diplômés d'auxiliaire de puériculture et ambulancier(e).

Aptitudes et compétences

Pour exercer au mieux, l'aide-soignant(e) doit faire preuve de connaissances théoriques actualisées, de grandes capacités relationnelles, d'écoute, d'humanité, de respect envers la personne soignée, ses proches, ses partenaires de soins, ... de disponibilité et de souci de l'autre, de discrétion et de retenu, de rigueur dans tous ses actes, de sérieux, de ponctualité, de maîtrise de soi dans toute situation, de capacité à se remettre en question, de capacités d'adaptation et de travail en équipe (horaires de travail pouvant être contraignants). L'aptitude médicale doit être attestée et l'obligation vaccinale doit être à jour.

Formation d'Aide-soignant en apprentissage

Devenir apprenti est une occasion d'entrer rapidement en action ! Cette action emporte l'apprenti dans la découverte du monde du travail par l'immersion dans la vie des équipes de professionnels, l'organisation des services ... L'apprentissage est aussi un moyen de se connaître dans l'action et de s'y préparer graduellement. Construction professionnelle, construction émotionnelle et construction technique sont parmi les nombreux avantages de l'apprentissage.

• **Durée de l'apprentissage et de la formation**

La durée du contrat d'apprentissage varie de 12 à 18 mois.

La formation comporte 1540 heures au total, dont 770h de cours en IFAS et 770h de stages cliniques certifiants sur le terrain.

Dates clés pour entrer en apprentissage

Les dates d'inscription varient en fonction de l'IFAS (rentrée soit en janvier, soit en septembre). Nous vous conseillons de contacter les **IFAS partenaires** (cf. liste sur le dos de la page) pour avoir les dates exactes et de vous manifester auprès des **référénts CERFAH** (cf. sur le dos de la page).

• **Spécificité de l'apprentissage**

La formation s'articule dans une alternance de périodes de formation théoriques en IFAS, de périodes de stages obligatoires dans les lieux prévus par le référentiel de formation et de périodes de travail chez l'employeur à raison de 35h hebdomadaire.

Pré-requis

- ✓ Être admis au sein de l'un des IFAS partenaires,
- ✓ Etre âgé de moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage.

Mise à jour le 25/11/2022

- **Contenu**

10 modules correspondant à l'acquisition des 5 blocs de compétences du diplôme d'Etat d'aide-soignant(e) :

Bloc 1	Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale
Bloc 2	Evaluation de l'état Clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration
Bloc 3	Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
Bloc 4	Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
Bloc 5	Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

- **Lieu de l'apprentissage**

La signature d'un contrat d'apprentissage peut se faire avec tout établissement de santé et EHPAD. La signature entre les parties peut intervenir jusqu'à 3 mois avant le jour de la rentrée.

- **Tarifs**

La formation est gratuite pour les apprentis.

- **Les salaires** : Sur une échelle de 43% à 100% du SMIC en vigueur chaque année. En fonction de l'âge de l'apprenti.

- **Méthodes pédagogiques**

En plus des enseignements théoriques, les apprentis bénéficient d'un accompagnement pédagogique et d'un suivi pédagogique individualisé ainsi que de stages cliniques leur permettant l'évaluation de leurs compétences professionnelles retranscrites ensuite dans leur portfolio. Les apprentis, grâce à leur travail de terrain complémentaire, jouissent d'une adaptabilité et d'une dextérité professionnelle particulièrement importante.

- **Evaluation**

La formation d'aide-soignant est sanctionnée par un diplôme d'Etat de niveau 4 (ou niveau BAC). Evaluations par modules et blocs de compétences tout au long de la formation. Le Diplôme d'Etat d'aide-soignant(e) s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétences acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel (stages).

- **Accessibilité**

Formation accessible aux personnes ayant la qualité de travailleur handicapé sous réserve de la validation de l'aptitude médicale.



Liste des référents CERFAH & IFAS partenaires

Référents CERFAH Référent formation (Département 13-84) : Mr INGHILLERI - 06.25.99.20.38 jf.inghilleri@cerfah.fr Référent formation (Département 06) : Mme LAUGIER – 06.62.57.79.73 conseiller5@cerfah.fr Référent formation (Département 83-05-04) : Mme DAUMAS - 06.50.87.15.47 l.daumas@cerfah.fr Référent handicap : Mme DAUMAS - 06.50.87.15.47		Dépt -05 Centre de Formation IFSS /IFAS Edith Seltzer IFAS CHICAS GAP Dépt -04 IFAS Digne-les-Bains : Site de Sainte-Tulle	
Dépt 13 IFAS du CHU de Martignes IFAS du CH d'Aubagne IFAS ST Jacques ASSP IFAS CGD 13 IFAS La Blancarde GCSPA -IFAS du Pays d'Aix- GCSPA -IFAS CH Salon -de- Provence	Dépt 83 IFAS Croix Rouge Ollioules IFPVPS Site : Toulon- Hyères-la Garde –Saint- Raphaël -Draguignan	Dépt 84 IFAS GRETA CARPENTRAS- VAUCLUSE GCSPA -IFAS de Pertuis	Dépt 06 IFAS Croix Rouge Nice IFAS CH CANNES Simone Veil IFAS CH Sainte-Marie IFAS PALMOSA CH Menton IFAS CHU de Nice IFAS GRETA NICE

Vous avez des questions ? Contactez-nous !